

A) Atelier national de renforcement de capacités sur l'engagement citoyen et monitoring de l'espace civique en période transitoire

I. Introduction

Au regard de toutes les transitions passées, le 5 Septembre 2021, la République de Guinée a connu à nouveau un renversement de l'ordre constitutionnel (pouvoir) par les militaires, cette fois-ci à travers Comité National du Rassemblement pour la Démocratie (CNRD), à sa tête le Colonel Mamadi Doumbouya, Président de la Transition, Chef de l'Etat. Cette phase transitoire a suscité beaucoup d'espoir au regard des défis que les nouvelles autorités se sont donner pour ambition et promis de relever. C'est dans ce cadre que la plateforme Cellule Balai Citoyen a initié cette activité, dans l'optique d'accompagner les autorités de la Transition et de faciliter une meilleure collaboration avec les citoyens en tenant compte de leurs préoccupations allant dans le sens de la réussite de la transition dans un climat apaisé et inclusif.

Pour ce faire, la plateforme Cellule Balai Citoyen a organisé un atelier national de renforcement de capacités de deux jours sur l'engagement citoyen et monitoring de l'espace civique en période transitoire avec l'appui financier de la fondation **Open Society and Initiative for West Africa** (OSIWA) dans la salle de conférence de l'hôtel Badiar dans la commune urbaine de Kindia. Cet atelier de renforcement de capacités des moniteurs sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) est incontournable pour le suivi citoyen des actes des nouvelles autorités de la Transition afin de faciliter la surveillance et la collecte des données de l'espace civique pour un dénouement heureux de ladite transition.

Le présent atelier de renforcement de capacité a connu la participation de 24 moniteurs dont 6 filles venant des huit (8) régions administratives : Kindia, Mamou, Labé, Faranah, Kankan, N'Zérékoré, Boké et la zone spéciale de Conakry.

Ce présent rapport s'articule autour : du rappel du contexte ; les objectifs de l'atelier ; les activités réalisées ; les résultats obtenus ; les recommandations et enfin la conclusion.

II. Contexte :

La prise du pouvoir par l'armée guinéenne le 5 septembre 2021, sous la conduite du Comité National du Rassemblement pour la Démocratie (CNRD), notre pays, la Guinée traverse une nouvelle ère de son histoire caractérisée par le renversement de l'ordre constitutionnel qui a eu pour conséquence directe, l'ouverture d'une période de transition. Cette prise de pouvoir par l'armée saluée et acclamée presque à l'unanimité par tous les guinéens, est intervenue après le changement constitutionnel opéré par l'ancien Président dans le but s'octroyer un troisième mandat. Ce changement constitutionnel advenu sous fond de contestation d'une frange importante de la classe politique et de la société civile, a entraîné des violations des droits humains, des restrictions des libertés individuelles, collectives et de l'espace civique, endeuillé biens de famille et a entraîné l'emprisonnement de certains acteurs sociopolitiques.

Tournant la page du régime déchu, les autorités de la transition ont pris l'engagement de ne plus reproduire les erreurs du passé et de faire de la justice la Boussole qui guide et oriente la transition. En prenant cet engagement, le Président de la transition a manifesté sa volonté de faire de la Guinée un véritable état de droit qui garantit la jouissance et l'exercice des droits fondamentaux, civiques et politiques aux citoyens sans contrainte aucune.

C'est pourquoi, la plateforme Cellule Balai Citoyen, conformément à son rôle traditionnel de veille, d'alerte et de proposition, a sollicité et obtenu un appui de la fondation **Open Society and Initiative for West Africa (OSIWA)** pour la mise en œuvre du projet : **Engagement Citoyen et Monitoring de l'Espace Civique**.

Dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet et pour le mener à bien, la plateforme Cellule Balai Citoyen a organisé un atelier de renforcement de capacités des moniteurs issus huit (8) régions administratives sur les thématiques : les Droits liés à l'Environnement de l'Espace Civique ; Contrôle citoyen de l'Action Publique ; le Monitoring et ses outils, afin de les amener à faire un travail de qualité de surveillance de l'espace civique qu'ils auront à faire tout le long du projet.

III. Objectifs

a) Objectif General :

L'objectif général de ce présent atelier était de faire des citoyens des acteurs clés et efficaces dans la préservation des droits liés à l'environnement de l'espace civique.

b) Objectifs Spécifiques :

- Organiser un atelier national de renforcement des capacités des moniteurs sur les notions d'engagement citoyen et de droits liés à l'environnement de l'espace civique ;
- Former et outiller les moniteurs sur les méthodes, l'utilisation des outils de collecte, de monitoring de l'espace civique en vue de les permettre d'effectuer efficacement la surveillance de l'espace civique en cette période transitoire.

IV. Déroulement de l'atelier

Conformément à la planification, cet atelier de renforcement de capacité qui s'est étalé sur deux (2) jours a connu la participation de 24 moniteurs venus des huit (8) régions administratives avec la présence des autorités régionales et communales de Kindia.

Sous la modération du Responsable des programmes, la première journée a démarré par les discours de bienvenue du Chef service administratif de la mairie de Kindia, le représentant du Maire, suivi de l'intervention de l'Administrateur Générale de la plateforme CBC pour la présentation de l'objectif de l'atelier ; en fin celui du Directeur régional de l'information et de la communication du gouvernorat, qui au nom du Gouverneur de la région a procédé à l'ouverture officiel de l'atelier.



Cérémonie d'ouverture officielle de l'atelier national/Discours des autorités

Le reste de la journée a été marqué par la présentation des facilitateurs axée sur le module de **Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)** développé comme suit :

a) Définition du CCAP : Qu'est-ce que le CCAP ?

“Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) peut être défini comme étant une action par laquelle les acteurs de la société civile et / ou les citoyens d'une localité demandent des comptes aux détenteurs de pouvoir, mais aussi qu'ils apportent leur contribution à la délivrance durable des services de qualité aux communautés. Le CCAP amène les décideurs à rendre compte de la gestion des biens et services locaux, de l'offre des services publics en termes de qualité de prestation envers les populations”.

b) Importance du CCAP

Il favorise entre autres :

- Une conception de politiques plus favorables et une meilleure allocation des ressources selon des priorités partagées et selon des mécanismes acceptés ;
- Une meilleure réceptivité des autorités locales, nationales et des services publics et donc un meilleur accès aux services publics surtout pour les groupes sociaux vulnérables ;
- Une appropriation par les citoyens des politiques publiques aussi bien nationales que locales et leur participation inclusive dans la gestion des affaires publiques ;
- Une meilleure organisation et participation citoyenne de la société civile et la mise en œuvre et la défense des droits des citoyens ; la prévention et la gestion à temps des conflits ;
- La lutte contre la corruption afin que la gestion des affaires publiques soit transparente, démocratique, efficiente, durable et équitable.

c) Quel est le fondement juridique du CCAP ?

En République de Guinée le code des collectivités et la charte de la transition donnent le fondement juridique du CCAP.

d) Le champ d'application de la CCAP

Le CCAP peut porter sur l'ensemble des actions de développement que le conseil municipal peut planifier et **mettre en œuvre à travers le maire et son équipe**.

Les principaux domaines d'application du CCAP peuvent concerner :

- À la gestion administrative et financière de la collectivité ;
- À la politique de développement de la collectivité ;
- À la sécurité et l'exercice des libertés publiques ;
- À la création et la gestion des équipements collectifs
- À la création et gestion des services d'intérêt public
- À l'hygiène publique et assainissement ;
- La gestion domaniale et foncière, l'aménagement du territoire et urbanisme ;
- Au suivi de la mise en œuvre des actions planifiées de façon participative (PDL, PAI, Budget...).

e) Quelle est la durée d'une action de CCAP dans une commune ?

La durée d'une action de CCAP dépend principalement de la nature de l'objet du CCAP, des citoyens ou groupes porteurs et de la démarche adoptée par les parties prenantes pour sa résolution, principalement par le maire.

f) Démarche de mise en pratique du CCAP/ Préalables des OSC pour faire le CCAP

Les organisations de la société civile (OSC) sont les acteurs clé du CCAP dans la mesure où elles sont structurées, bien organisées, actives, dynamiques et développent des initiatives pour se faire connaître par les populations, afin de mieux défendre leurs intérêts devant les pouvoirs publics locaux.

Les OSC doivent :

- **Être légalement reconnues** au niveau de la collectivité ou dans la localité ;
- **Disposer de locaux fonctionnels et accessibles aux populations** où elles peuvent venir poser leurs préoccupations / plaintes qui sont enregistrées selon un mécanisme ;
- **Se faire connaître par la mairie** (le maire et ses collaborateurs) à travers leurs membres, leurs activités/prestations et leurs textes ; exprimer leurs attentes vis-à-vis de la mairie (accès aux informations d'intérêt pour les populations sur la gestion de la commune, invitation aux sessions publiques, implication dans certaines activités de la mairie, aux formations, etc.) ;
- **Se faire connaître par les populations** : organiser une campagne d'information et de sensibilisation de contact direct et médiatique avec les populations.

Étape 1 - La recherche / collecte des informations / plaintes par l'OSC auprès des populations

La collecte et l'obtention des informations permettent au porteur de l'action d'être édifié et de disposer d'un argumentaire qui le rendrait crédible aux yeux des populations (elles n'ont pas le réflexe ou des habitudes de venir se plaindre) et fort vis-à-vis des pouvoirs publics ou des dirigeants.

Cette information est rapportée à l'OSC ou au réseau des OSC de la commune. Plusieurs canaux sont prévus pour permettre d'avoir ces informations :

- **Approcher / contacter régulièrement les conseillers municipaux avant les sessions** pour s'informer et aussi préparer les sessions avec certains d'entre eux, qui peuvent porter les attentes et préoccupations des OSC / populations devant le conseil et les défendre.
- **Participer régulièrement aux sessions du conseil municipal** en prenant soin de : bien suivre les débats en session et prendre des notes ;
- **Nouer de bonne collaboration avec la radio locale** pour l'organisation et l'animation d'émissions interactives, d'information et de sensibilisation sur la gouvernance et les prestations de services publics des municipalités ;
- **Organiser une permanence des locaux de l'OSC** afin de recevoir les citoyens qui viennent solliciter l'OSC.

Étape 2 - Traitement et analyse des informations recueillies par l'OSC

A cette étape de la mise en œuvre du CCAP, il s'agit de **rendre utilisable les informations collectées**. Il est question de travailler au traitement du flux d'informations collectées pour les analyser, les filtrer, les rendre fiables parce que de sources non contestables.

Étape 3 - Saisine des autorités

Lorsque l'objet de la plainte est confirmé, il est porté à la connaissance de l'autorité communale qui fait l'objet de l'interpellation à savoir le maire ou tout autre acteur de solution. La mairie doit aussi mettre en place une structure qui s'occupe de la gestion des plaintes et ou des interpellations ou un dispositif de leur réception.

Étape 4 - La vérification de l'objet de la plainte ou de l'interpellation par le maire

Une fois saisi du problème, le maire procède aux investigations nécessaires pour **vérifier les faits rapportés**.

Étape 5 - Négociation du changement ou clôture du dossier

Le but ultime de toute action de CCAP est de **susciter une réaction de la part des pouvoirs publics et d'obtenir les changements attendus**.

Étape 6 - Suivi et évaluation des actions menées

Le suivi-évaluation d'une action de CCAP consiste, pour l'OSC ou le réseau d'OSC porteur de l'action et l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus, à **faire la vérification continue du progrès dans la conduite des actions, à faire le point des résultats enregistrés afin de vérifier si un changement est obtenu de manière satisfaisante**.

La première journée s'est soldée par des séries de questions-réponses et la restitution des travaux de groupes constitués à cet effet.



Quelques images des participants 1/1

Quant à la deuxième journée, suite à la présentation du rapport de la 1^{ère} journée, elle a été essentiellement consacrée sur : **les Droits liés à l'Environnement de l'Espace Civique**. Les facilitateurs ont mis en exergue :

1. NOTION GENERALES SUR L'ENVIRONNEMENT DE L'ESPACE CIVIQUE

a) Définition de l'espace civique :

L'espace civique est le lieu physique, virtuel et légal, au sein duquel les individus exercent leurs droits et la liberté d'association, d'expression et de réunion pacifique. En constituant des associations, en s'exprimant sur des questions caractère public, en se rassemblant dans les forums en ligne et hors ligne et en participant à la prise de décisions publiques. Les individus utilisent l'espace civique pour résoudre leurs problèmes et améliorer leur qualité de vie. Un espace civique robuste et protégé constitue la pierre d'angle d'une gouvernance responsable, réactive et de société stable.

Un espace civique est un espace ouvert et pluraliste qui garantit la liberté d'expression et d'opinion ainsi que la liberté de réunion et d'association indispensable pour garantir le développement et la paix durable

L'espace civique fait référencer aux structures, processus et instruments juridique, et à l'absence de restrictions, permettant aux citoyens de s'associer, de s'organiser et d'agir au sujet de problème qui les concernent, en dehors de la sphère privé, étatique ou économique.

L'espace civique est essentiel pour que la société civile puisse et se développer.

L'espace civique constitue une condition indispensable pour que les citoyens membres de la société civile puissent défendre leurs intérêts, affirmer leurs valeurs et leurs identités, revendiquer leurs droits, demander aux détenteurs de pouvoir de rendre des comptes, améliorer leurs conditions de vie, apporter des changements positifs à la société et coopérer avec d'autres acteurs de façon pacifique.

Il est notant possible de participer à la société civile seul, en tant que militant ou journaliste indépendant, ou en association a d'autre personnes, faisant partie d'organisations locales, d'ONG, de syndicats, d'association religieuses, de mouvement sociaux, d'initiatives populaires et d'autres groupes.

b) Pourquoi l'espace civique ?

Selon la déclaration Universelle des droits de l'Homme, tout individu, partout dans le monde, a le droit de s'exprimer, de se réunir, et d'agir.

Ces droits : les libertés d'association ; de réunion et d'expression nous donnent la liberté de constituer et de rejoindre des groupes ,de manifesté pacifiquement et de défendre ce que nous voulons – mais aussi de nous opposer à ce que nous ne voulons pas .Ces libertés sont ce que l'on appelle , « l'espace civique », et représente un élément essentiel d'une démocratie dynamique ou les débats et les discussions fleurissent, et ou les individus sont en mesure de contribuer aux décisions importantes qui les affectent.

c) Les acteurs de l'espace civique :

- Les activistes, les citoyens et les organisations de la société civile ;
- Les partis politiques ;
- Les médias ;

- Les gouvernements et institutions de la république ;
- Les forces de d'encadrement ou de répression.

2. CONTEXTE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESPACE CIVIQUE AILLEURS ET EN GUINEE

Depuis quelque années , à l'échelle mondiale on observe une tendance croissante des Etats et Gouvernement a restreindre les libertés civiles .De nos jour beaucoup de pays ont votés des lois limitant les libertés des citoyens ou rendant plus difficile ou dangereux le travail des groupes de la société civile dans certaines situations car , ils ont accru la surveillance citoyenne des activistes et des organisations de la société civile et dans d'autres, une répression direct a été menée et des individus ont été arrêtés .Dans d'autres pays ,la société civile se trouve également confrontée à des menaces de la part d'acteurs non étatiques, le notamment de puissantes entreprises et des groupes extrémistes.

Des citoyens, membres des OSC activistes de la société civil, journalistes et défenseurs des droits humains sont confrontés à des tentatives d'intimidation, de harcèlement et des représailles, y compris des emprisonnements, en raison de leur action visant à se battre pour les droits humains et à les protéger, à préserver les acquis démocratiques, à lutter contre la corruption, et la mal gouvernance.

3. LES ELEMENTS FONDAMENTAUX DE LA COUVERTURE DE L'ESPACE CIVIQUE

a) La société civile : Qu'entend-on par société civile ?

La société civile, dans ces termes les plus généraux et les plus simples, fait référence à « la sphère (en dehors de la famille, de l'Etat et du marché) créée par des actions individuelles et collectives, des organisations et des institutions pour défendre des intérêts communs ». Ceci inclut les organisations non gouvernementales, les organisations bénévoles privées, les mouvements populaires, les organisations à base communautaire, les syndicats, les œuvres caritatives, les clubs sociaux et sportifs, les coopératives, les groupes environnementaux, les associations professionnelles et les organisations de consommateurs, les organisations confessionnelles et les organisations à but non lucratif.

b) l'espace civique : Trois libertés fondamentales

Un espace civique sain ou ouvert implique que la société civile et les individus sont capables de s'organiser, de participer et de communiquer sans entraves et, ce faisant, d'influence les structures politiques et sociales qui les entourent. S'ils existent des différences mineures dans la définition de l'espace civique, notre travaille concentre sur les trois libertés fondamentales suivantes :

- ❖ Liberté d'association ;
- ❖ Liberté d'expression ;
- ❖ Liberté de réunion pacifique ;

NB : L'Etat a un devoir de protection : La compréhension qu'un état ne doit pas se contenter de s'empêcher d'interférer avec la jouissance de ces droits, mais qu'il doit également

activement prendre des mesures pour protéger les individus qui décident de s'associer ; de se réunir pacifiquement et de s'exprimer, est intégrée dans chacune des trois libertés fondamentales.

c) Rétrécissement de l'espace public et ses tendances :

La notion de « rétrécissement de l'espace » peut s'entendre comme un concept ou un cadre d'analyse des relations entre méthodes répressives et luttes politiques, y compris les moyens par lesquels la lutte politique réagit à ces méthodes répressives pour regagner de l'espace et l'impact de ces réponses sur la façon dont les luttes politiques interagissent.

L'intérêt d'une telle approche est de nous aider à mieux analyser les facteurs communs aux différents modes de répression auxquels les acteurs politiques sont exposés : quels en sont les origines, les effets et les mécanismes.

Le discours sur le « rétrécissement de l'espace » met en lumière au moins dix tendances, souvent imbriquées, qui ont pour effet de restreindre l'espace politique dans lequel les organisations de la société civile (OSC) interviennent :

- Le « protectionnisme philanthropique de l'espace » qui impose un ensemble de restrictions gouvernementales en matière de financement étranger DS OSC ;
- Les législations nationales qui régissent les activités des organisations de la société civile à but non lucratif au sens large (par exemple, en imposant aux ONG des démarches coûteuses en termes d'enregistrement, de licence, déclaration et de comptabilité et en autorisant les Etats à sanctionner les organisations pour défaut de « conformité ») ;
- Les politiques et les procédures qui imposent des restrictions à la liberté de réunion et d'association (par exemple, en interdisant purement et simplement les manifestations, en se servant des lois relatives à la sécurité nationale pour restreindre toutes formes de mobilisation, en réprimant les rassemblements ou encore en militarisant les forces de police au nom de « l'ordre public ») ;
- La criminalisation, la stigmatisation et la délégitimation des « défenseurs des droits Humain » (DDH) (un terme qui englobe tous les acteurs engagés dans le combat non violent pour les droits de l'homme et la justice sociale), tout comme la criminalisation de la solidarité envers les réfugiés ;
- La restriction de la liberté d'expression en général mais aussi sur internet, par la censure et l'intimidation directe, et interdiction via la surveillance de masse ;
- L'intimidation et les attendues violences à l'encontre de la société civile par des mouvements religieux conservateurs, des entreprises, des groupes d'extrême droite ou encore des acteurs non-étatiques¹ ;
- La réduction de l'espace disponible pour l'activisme en ligne due à la répression et à l'intimidation dont font l'objet les militants, notamment les femmes luttant pour les droits humains, dans leur travail (chantage, diffamation, notamment les femmes luttant pour les droits humains, dans leur travail (chantage, diffamation, intimidation et harcèlement en ligne, ainsi que des menaces provenant à la fois du secteur public / affilié au gouvernement et privé) ;

- Une aversion pour le risque et un besoin de sécurisation de la part des financeurs de la société civile , public et privés , qui limitent ou suspendent les financements auparavant octroyés aux actions militantes et au soutien de « cause marginalisées »(telles que l'autodétermination du peuple palestinien , la lutte contre la terrorisme ou encore les droits de l' homme) , ou profit d'organisation plus importantes , moins politisées et plus « sûres » , travaillant sur des questions moins « controversées »
- La captation d'espace traditionnellement investis par les OSC, par des groupes d'intérêt privés, des lobbyistes, des ONGOG (ONG organisées par le gouvernement) et des initiatives d'entreprises à responsabilité sociale, ainsi que les tentatives de discrédit des OSC.
- L'exclusion d'organisation de la société civil du système bancaire sous couvert de lutte antiterroriste, un phénomène relativement nouveau mais qui prend une place de plus en plus grande dans le discours sur le « rétrécissement de l'espace ».
- En pratique, beaucoup de ces tendances se conjuguent et sont à l'œuvre simultanément, décuplant la gravité de leurs répercussions. Par exemple, si une organisation rencontre des difficultés croissantes pour trouver des financements, et /ou si des subventions lui sont retirées au motif qu'elle exerce une activité controversée, et qu'elle doit en même temps faire face à des dépenses plus importantes dues à des faisceaux d'élément peut suffire à entrainer sa liquidation pure et simple.

d) Facteurs de réduction de l'espace civique au niveau local :

Parmi ces facteurs ont peut citer entre autres :

- Velléité de perpétuation au pouvoir ;
- Polarisation et déséquilibre dans la répartition des ressources ;
- Inégalités croissantes : les élites politiques et économiques répriment toute action citoyen qui remet en cause les puissants intérêts des particuliers ;
- Caractère évolutif de la sécurité : lutte entêtement et sociétés polarisées ;
- Remise en question de la légitimité de la société civil : faible redevabilité et relation insuffisantes avec les citoyens ;
- Montée du populisme, de l'autorisation et du nationalisme : érosion des valeurs liées à la liberté, à la démocratie et à la diversité.

e) Catégorisation des nations de l'environnement de l'espace civique :

Les caractéristiques de chaque catégorie ont été brièvement décrites permettre de distinguer les catégories les unes par rapport aux autres et de comprendre les situations correspondantes à chaque catégorie. Selon votre propre contexte, d'autres éléments pourront être ajoutés et certaines situations ne s'appliqueront pas votre cas.

- ❖ Espace ouvert ;
- ❖ Espace réduit ;

- ❖ Espace Obstrué ;
- ❖ Espace réprimé ;
- ❖ Espace fermé.

f) Quelques éléments et questions clés concernant diverses dimensions dans l'analyse de l'espace civique :

Vous pouvez vous servir des questions suivantes pour orienter la réflexion sur diverses dimensions de l'espace civique .il n'est pas nécessaire de répondre à toutes questions, mais elles vous donnent un aperçu de l'ensemble des aspects que revêt chaque dimension. La liste n'est pas exhaustive et tout n'est pas forcément pertinent dans votre contexte spécifique. Libérez-vous de l'adapter à votre situation.

Cette deuxième journée a pris fin par une évaluation du niveau de compréhension individuelle des participants sur le *Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) et les Droits liés à l'Environnement de l'Espace Civique à travers un QCM.*

Pour terminer, les participants ont remercié les organisateurs (**Plateforme Cellule Balai Citoyen**) pour l'initiative et pour le choix porté en leur personne d'avoir participé à cet atelier de renforcement de capacité sur le Contrôle Citoyen de l'Action publique (CCAP) et les Droits liés à l'Environnement de l'Espace Civique tout en espérant la pérennisation de la collaboration dans les domaines susmentionnés.



Quelques images des participants 1/2

V. Résultats Attendus/Obtenus :

- Les capacités de 24 moniteurs venant des huit (8) régions administratives sont renforcés sur les notions d'engagement citoyen et de droits liés à l'espace civique ;
- 24 moniteurs sont formés et outillés sur les méthodes et l'utilisation des outils de collecte de monitoring de l'espace civique ;
- Une plateforme de partage d'information sur la restriction des droits d'utilisation de l'espace civique est créée.

VI. Recommandations :

A la lumière de tout ce qui précède, la plateforme Cellule Balai Citoyen et les participants à l'atelier ont formulé des recommandations d'ordre à :

- 1- Intensifier le mécanisme de renforcement des capacités pour une meilleure appréhension des organisations de bases sur leur rôle de veille sur les droits liés à l'utilisation de l'espace civique durant cette période transitoire ;
- 2- Intégrer la vulgarisation des rapports de monitoring de l'espace civique dans les préfectures et cinq (5) communes de Conakry à travers l'organisation des foras avec la participation des leaders religieux, les leaders d'opinions et les communicateurs traditionnels ;
- 3- Accroître la capacité d'intervention de la plateforme Cellule Balai Citoyen dans les régions administratives et préfectures sur le suivi des politiques publiques avec pour corollaire l'audit citoyen des investissements publics dans les domaines de secteurs de croissance.

VII. Conclusion :

L'organisation de cet atelier a été une aubaine pour les participants, en qualité de moniteurs d'avoir une large connaissance sur leur rôle veille en période transitoire, principalement en termes d'engagement citoyen et de monitoring de l'espace civique. Il revient aux moniteurs formés, de faire une large restitution auprès de leurs pairs au point que le monitoring, qui constitue un contrat social soit à la portée des communautés. Parallèlement, contribuer à la construction d'un véritable Etat de Droits et à la préservation des acquis démocratiques tant au plan local que national.

A l'issue de cet atelier, la plateforme Cellule Balai Citoyen a invité les moniteurs à plus de responsabilité et d'humilité pendant la collecte des informations, tout en ayant à l'entendement que le contrôle citoyen de l'action publique est à l'avant-garde de toutes dérives liées à la gouvernance des politiques publique, principalement dans le cadre dudit projet. Cependant, il revient aux responsables du projet de prendre les dispositions idoines pour le traitement et l'analyse des informations collectées en vue de la diffusion des données fiables et inhérentes aux objectifs du projet.

Ainsi, grâce au dynamisme de l'équipe de mise en œuvre du projet qui a su susciter l'accompagnement des autorités régionales et communales, les deux (2) journées ont été marquées par une note de satisfaction des participants et des facilitateurs. Ainsi, la plateforme Cellule Balai Citoyen remercie le partenaire **Open Society and Initiative for West Africa (OSIWA)** pour son soutien indéfectible en faveur de la gouvernance et de la démocratie, gagent du développement inclusif et participatif, notamment pour une transition apaisée, inclusive et réussie en Guinée.



Photos de famille de l'atelier national



En images : quelques moments forts de l'atelier national 1/1



En images : quelques moments forts de l'atelier national 1/2



En images : quelques moments forts de l'atelier national 1/3



En images : quelques moments forts de l'atelier national 1/4